



MODERN
JAZZ



L'ENVOL DES PAS
Teresa Marabello

<https://www.lenvoldespas.com/>

Fiche d'inscription

L'adhérent

Nom _____
Prénom _____
Sexe _____
Date de naissance _____ / _____ / _____
Téléphone _____
Mail _____ @ _____
Adresse _____

Le représentant légal

Nom _____
Prénom _____
Téléphone _____

L'inscription

☒ Adhésion à l'année à l'association 12 €

Tous les Jeudis de 21h00 à 22h30 hors vacances scolaires

☐ Abonnement Trimestre 155 € soit 14 € le cours + 1 cours découverte à mi tarif sur toutes les activités proposées.

☐ Abonnement Annuel 430 € soit 13 € le cours + 1 cours découverte offerte sur toutes les activités proposées.

Date et Lieu

Signature

Certificat médical et Règlement intérieur

- ☐ Certificat médical obligatoire joint au bulletin d'inscription.
☐ Règlement intérieur signé joint à ce bulletin d'inscription.

Paielement

L'inscription n'est valable qu'après avoir effectué les paiements avec les différents moyens

☐ Chèque (4 maximum)

☐ Virement : L'ENVOL DES PAS

IBAN FR7630003033740005015002114

☐ Espèces

Droit à la diffusion d'image

L'adhérent ou son représentant légal accepte en signant le paragraphe concerné sur la fiche d'inscription la diffusion éventuelle de photographies ou de films utilisant son image ou celle de son enfant sur tous les supports de l'association L'Envol des Pas (Site internet, Facebook, Instagram, Youtube, Flyers, etc) dans le respect des articles 226-1 à 226-8 du Code Civil. Par cette signature il se refuse à réclamer un droit à l'image à l'association.

Date et Lieu

Signature

L'ENVOL DES PAS

Association née le 30 juin 2014 a pour objectif de favoriser la promotion et la diffusion des arts chorégraphiques et d'autres formes d'expressions artistiques comme la musique, le théâtre et le chant par la création de spectacles vivants, mais aussi l'organisation et l'animation d'ateliers ou de stages de danse et pilates-stretch.

Les cours débutent la 3^{ème} semaine de septembre et terminent la dernière semaine de juin, pour une totalité de 32 séances. Les cours seront assurés toutes les semaines en dehors des vacances scolaires.

CONTACT



Teresa Marabello
15-17 Rue Henri Ribière
75019 Paris
teresamarabelloparis@gmail.com
+ 33 6 13 80 59 84
<https://www.lenvoldespas.com/>



L'ENVOL DES PAS

Teresa Marabello

<https://www.lenvoldespas.com/>

Règlement intérieur

Pour le bon fonctionnement des cours, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement.

1- Conditions d'inscription

L'inscription sera considérée comme définitive dès lors :

- Que le bulletin aura été rempli et signé.
- Que le règlement aura été effectué par chèques (maximum 4), virement, espèces.
- Qu'un nombre suffisant de 5 élèves sera inscrit pour le cours souhaité.
- Toute inscription engage au paiement d'une adhésion de 12 euros à l'association "L'Envol Des Pas" non remboursable. Le règlement annuel du ou des cours choisis n'est pas remboursable sauf en cas de force majeure (déménagement, raison médicale empêchant durablement la pratique de l'activité et sur présentation d'un certificat médical).
- Les cours manqués ne sont pas remboursables.

2- Calendrier

Les cours débutent la 2ème semaine de septembre, et terminent la dernière semaine de juin, pour une totalité de 31 séances. Les cours seront assurés toutes les semaines en dehors des vacances scolaires.

Un tableau avec les dates des cours, sera présent sur le site de " L'Envol des Pas ", et envoyé par mail aux familles adhérentes.

3- Certificat médical

Un certificat médical de moins de 3 mois est demandé à l'inscription pour la pratique de la danse. Sans présentation de ce document, l'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. En complément du certificat médical, l'association demande aux parents de signaler tout éventuel souci de santé de l'enfant : (allergies, asthme).

4- Assurance

L'association L'Envol des Pas a souscrit un contrat multi garantie activités sociales, qui garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'association peut encourir à l'égard des tiers pour les dommages corporels, matériels et immatériels qu'ils ont subis.

5- Discipline, ponctualité, assiduité

La danse est un loisir pour tous mais pour le respect de chacun il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours.

Afin d'acquérir les notions nécessaires pour évoluer et progresser, il est demandé d'être le plus assidu possible. La participation aux manifestations et aux spectacles de fin d'année fait partie intégrante de l'année pédagogique de l'enseignant de danse. Le professeur doit être prévenu d'une absence au minimum 24 h à l'avance.

Date et Lieu

Signature



**MODERN
JAZZ**



L'ENVOL DES PAS
Teresa Marabello

<https://www.lenvoldespas.com/>

6- Comportements recommandés et tenue vestimentaire

Jeter son chewing-gum avant le cours. Les élèves doivent se présenter aux cours vêtus d'une tenue adéquate à la discipline hip hop :

large, confortable, et non une tenue de ville. Ils doivent utiliser des chaussures adaptées, c'est-à-dire des baskets aux semelles épaisses. Ils doivent venir en cours obligatoirement avec des genouillères. Les élèves doivent se présenter aux cours sans bijoux.

7- Droit à la diffusion d'image

L'adhérent ou son représentant légal accepte en signant le paragraphe concerné sur la fiche d'inscription la diffusion éventuelle de photographies ou films utilisant son image ou celle de son enfant sur tous les supports de l'association L'Envol des Pas (Site internet, Facebook, Instagram, Youtube, Flyers, etc) dans le respect des articles 226-1 à 226-8 du Code Civil. Par cette signature, il se refuse à réclamer un droit à l'image à l'association.

8- Gala de fin d'année et répétitions

Le spectacle de fin d'année, s'il est le résultat de l'année de travail, n'est nullement obligatoire, l'association L'Envol des Pas met tout en œuvre pour en organiser un chaque année.

Les élèves ne pouvant ou ne voulant pas y participer devront le signaler avant le mois de mars.

Le spectacle de fin d'année exige une préparation et donc une assiduité régulière, en conséquence, dans un souci d'organisation, des absences successives pourront entraîner une non participation de l'élève au spectacle de fin d'année.

Des répétitions en fin d'année seront ajoutées et par conséquent la présence des élèves aux différentes répétitions est obligatoire.

Une petite participation financière sera demandée pour la concrétisation du spectacle de fin d'année, en vue de la location de la salle et de la mise en place de tout le spectacle.

Date et Lieu

Signature